

COMMUNE DE PROVEYSIEUX

2025/04/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril
En exercice : 13 Le Conseil Municipal de la commune de PROVEYSIEUX, dûment
Présents : 11 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de M. BALESTRIERI Christian, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 27 Mars 2025
Votants : 12

PRESENTS : MM BALESTRIERI Christian, MEYER Pierre,
MICHALLET Bernard, MILLET Christophe, NANTAS Dominique
THOMAS Loïc, THEVENIN Bernard, , Mmes ,CAMBRILS
Catherine, HIESS Birgit, ROY-DEBRAY Hélène VILLAIN Elodie,
ABSENTS EXCUSES : ; M. , BROSSE Michel Mme KERJEAN
RITTER Marie

Mme Kerjean RITTER donne procuration à Mme Cambrils

Le Conseil nomme la secrétaire de séance en la personne de Mme CAMBRILS Catherine

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU COMPTABLE PUBLIC DU
BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

2° statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° statuant sur la compatibilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'adopter le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2024, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2024 du budget principal.

Vote : adopté à l'unanimité

Le Maire

Christian BALESTRIERI



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 02 avril 2025

Pour copie conforme

En mairie, le 02 avril 2025

COMMUNE DE PROVEYSIEUX

2025/04/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril
En exercice : 13 Le Conseil Municipal de la commune de PROVEYSIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BALESTRIERI Christian, Maire
Présents : 11
Votants : 12 Date de convocation du conseil municipal : 27 Mars 2025

PRESENTS : MM BALESTRIERI Christian, MEYER Pierre, MICHALLET Bernard, MILLET Christophe, NANTAS Dominique THOMAS Loïc, THEVENIN Bernard, , Mmes ,CAMBRILS Catherine, HIESS Birgit, ROY-DEBRAY Hélène VILLAIN Elodie,
ABSENTS EXCUSES : ; M. , BROSSE Michel Mme KERJEAN RITTER Marie

Mme Kerjean RITTER donne procuration à Mme Cambrils

Le Conseil nomme la secrétaire de séance en la personne de Mme CAMBRILS Catherine

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif établi pour 2024 du budget principal suivant :

<u>BUDGET PRINCIPAL</u>	<u>Fonctionnement en €</u>		<u>Investissement en €</u>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	417 949,25	467 894,67 €	57 593,88 €	91 038,34 €
Résultat de l'exercice		49 945, 42€		33 444,46 €
Résultats 2023 reportés		147 739,36€	18 376,10 €	
Résultat de clôture		197 684,78 €		15 068,36€

Le Maire n'ayant pas pris part au vote, s'étant retiré de la salle conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MEYER, 1^{er} adjoint, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver le compte administratif **2024** du budget principal ci-dessus.
- De donner décharge au Maire pour sa gestion durant l'année 2025.

Vote : adopté à l'unanimité

Le Maire

Christian BALESTRIERI



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 02 avril 2025
Pour copie conforme
En mairie, le 02 avril 2025

COMMUNE DE PROVEYSIEUX

2025/04/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril
En exercice : 13 Le Conseil Municipal de la commune de PROVEYSIEUX, dûment
Présents : 11 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de M. BALESTRIERI Christian, Maire
Votants : 12 Date de convocation du conseil municipal : 27 Mars 2025

PRESENTS : MM BALESTRIERI Christian, MEYER Pierre,
MICHALLET Bernard, MILLET Christophe, NANTAS Dominique
THOMAS Loïc, THEVENIN Bernard, , Mmes ,CAMBRILS
Catherine, HIESS Birgit, ROY-DEBRAY Hélène VILLAIN Elodie,
ABSENTS EXCUSES : ; M. , BROSSE Michel Mme KERJEAN
RITTER Marie

Mme Kerjean RITTER donne procuration à Mme Cambrils

Le Conseil nomme la secrétaire de séance en la personne de Mme CAMBRILS Catherine

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le maire expose à l'assemblée que :

Le résultat de la section de fonctionnement du budget 2024 fait apparaître un excédent de **49 945,42€** à rajouter à l'excédent antérieur reporté de **147 739,36 € soit un excédent de 197 684,78 €** à affecter au budget primitif 2025.

Le résultat de la section d'investissement du budget 2024 fait apparaître un excédent de **33 444,46 €** à diminuer du déficit antérieur reporté de **18 376,10 € soit un excédent de clôture de 15068,36€** à affecter au budget primitif 2025.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats du budget 2024 au budget primitif 2025 de la commune comme suit :

- report en section de fonctionnement : **197 684,78 €**
- affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement vers la section d'investissement : **20 000 €**
- report en section d'investissement : **15 068,36€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'affecter les résultats du budget principal 2024 au budget 2025 de la commune comme suit :

- report en section de fonctionnement : **177 684,78 €**

- affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement vers la section d'investissement : **20 000 €**

- report en section d'investissement : **15 068,36€**

Vote : adopté à l'unanimité

Le Maire

Christian BALESTRIERI



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 02 avril 2025

Pour copie conforme

En mairie, le 02 avril 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril
En exercice : 13 Le Conseil Municipal de la commune de PROVEYSIEUX, dûment
Présents : 11 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de M. BALESTRIERI Christian, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 27 Mars 2025
Votants : 12

PRESENTS : MM BALESTRIERI Christian, MEYER Pierre,
MICHALLET Bernard, MILLET Christophe, NANTAS Dominique
THOMAS Loïc, THEVENIN Bernard, , Mmes ,CAMBRILS
Catherine, HIESS Birgit, ROY-DEBRAY Hélène VILLAIN Elodie,
ABSENTS EXCUSES : ; M. , BROSSE Michel Mme KERJEAN
RITTER Marie

Mme Kerjean RITTER donne procuration à Mme Cambrils

Le Conseil nomme la secrétaire de séance en la personne de Mme CAMBRILS Catherine

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Monsieur le Maire présente l'état de notification n° 1259 du Ministère de l'Action et des Comptes Publics des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2025.

Pour les trois taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti), l'Etat ayant décidé une augmentation des bases d'imposition effectives de **5.39%**, le produit attendu, à taux constants, est de **224 116 €**.

Monsieur le Maire précise que de ce montant, il est déduit chaque année un prélèvement au profit du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) de **33 292 €**, suite à la réforme de la taxe professionnelle.

Monsieur le maire rappelle que la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue. Pour compenser cette perte, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est versée aux communes avec application d'un coefficient correcteur pour corriger les écarts de produits générés par ce transfert, ceci afin de compenser à l'euro près les collectivités territoriales. Ce coefficient correcteur pour Proveysieux s'élève à **34 992€**.

Il résulte de ces deux déductions (FNGIR et Coefficient correcteur) ainsi que de la compensation des dégrèvements pour un montant de **3 600€**, une recette fiscale attendue de **186 849€**

Afin de ne pas alourdir la charge financière dans un contexte inflationniste difficile pour les familles, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des trois taxes au même niveau qu'en 2024.

Les taux de référence 2024 se répartissent ainsi : **42.64 %** pour la taxe foncière bâtie, **77.88 %** pour la taxe foncière non bâtie et **8.59 %** pour les taxes d'habitation (TH) des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

FIXE les taux d'imposition pour 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,64 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 77,88 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 8,59 %

Vote : adopté à l'unanimité

Le Maire

Christian BALESTRIERI



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 02 avril 2025

Pour copie conforme

En mairie, le 02 avril 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril
En exercice : 13 Le Conseil Municipal de la commune de PROVEYSIEUX, dûment
Présents : 11 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de M. BALESTRIERI Christian, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 27 Mars 2025
Votants : 12

PRESENTS : MM BALESTRIERI Christian, MEYER Pierre,
MICHALLET Bernard, MILLET Christophe, NANTAS Dominique
THOMAS Loïc, THEVENIN Bernard, , Mmes ,CAMBRILS
Catherine, HIESS Birgit, ROY-DEBRAY Hélène VILLAIN Elodie,
ABSENTS EXCUSES : ; M. , BROSSE Michel Mme KERJEAN
RITTER Marie

Mme Kerjean RITTER donne procuration à Mme Cambrils

Le Conseil nomme la secrétaire de séance en la personne de Mme CAMBRILS Catherine

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA CRÈCHE DE QUAIX-EN-CHARTREUSE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention de 6000 € sollicitée pour l'année 2025 par l'association Lou P'tiots.

Cinq enfants proveysards seront accueillis à la Crèche de Quaix à partir de septembre 2025, pour un total de 3 équivalents temps plein

Le nombre d'enfants de Proveysieux accueillis à la crèche de Quaix en Chartreuse continue d'être en diminution mais la commune de Proveysieux apprécie de préserver en 2025 cette possibilité d'accueil pour les familles du village.

C'est pourquoi, Monsieur le maire propose d'attribuer une subvention de 1 500 € par équivalent temps plein à la crèche associative Lou P'tiots de Quaix-en-Chartreuse, soit 4500€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 4 500 € à la crèche associative Lou P'tiots de Quaix-en-Chartreuse pour l'année 2025

- DIT que cette somme sera inscrite à l'article 6574 du budget 2025.

-

- **Vote : adopté à l'unanimité**

- Le Maire

- Christian BALESTRIERI

-
-
- Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
- Au registre sont les signatures
- Affiché le 02 avril 2025
- Pour copie conforme
- En mairie, le 02 avril 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril
En exercice : 13 Le Conseil Municipal de la commune de PROVEYSIEUX, dûment
Présents : 11 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de M. BALESTRIERI Christian, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 27 Mars 2025
Votants : 12

PRESENTS : MM BALESTRIERI Christian, MEYER Pierre,
MICHALLET Bernard, MILLET Christophe, NANTAS Dominique
THOMAS Loïc, THEVENIN Bernard, , Mmes ,CAMBRILS
Catherine, HIESS Birgit, ROY-DEBRAY Hélène VILLAIN Elodie,
ABSENTS EXCUSES : ; M. , BROSSE Michel Mme KERJEAN
RITTER Marie

Mme Kerjean RITTER donne procuration à Mme Cambrils

Le Conseil nomme la secrétaire de séance en la personne de Mme CAMBRILS Catherine

**FINANCEMENT DES ACTIVITES SCOLAIRES DE L'ECOLE DE PROVEYSIEUX
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de maintenir un niveau de dotation permettant le bon fonctionnement de la scolarité des enfants de l'école et de permettre de financer les projets de sorties de classe en 2023, il est proposé au conseil municipal d'attribuer un financement d'un montant de 4 500 € au titre de l'année scolaire 2022-2023.

Ce financement se répartit en 4 chapitres :

une dotation par élève de 30.50€, soit pour 57 élèves : 1738.5 €

une dotation sur le chapitre « Pédagogie » d'un montant de 1 261.5 €

une dotation sur le chapitre « Direction » d'un montant de 61,5 €

une subvention « Projets d'école » d'un montant de 1 500 €

Monsieur le Maire précise qu'à ce financement, s'ajoute la prise en charge des frais de téléphone pour un montant de 672 €, des photocopies pour un montant de 600 € et des transports piscine pour un montant de 861 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer 4500 € pour le financement des activités scolaires de l'école de Proveysieux au titre de l'année scolaire 2022/2023.

DIT que la somme de 1500 € sera inscrite à l'article 6574 du budget 2023

DIT que la somme de 3000 € sera inscrite au chapitre 11 article 6067 du budget 2023

Vote : adopté à l'unanimité

Le Maire

Christian BALESTRIERI



Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 02 avril 2025

Pour copie conforme

En mairie, le 02 avril 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril
En exercice : 13 Le Conseil Municipal de la commune de PROVEYSIEUX, dûment
Présents : 11 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de M. BALESTRIERI Christian, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 27 Mars 2025
Votants : 12

PRESENTS : MM BALESTRIERI Christian, MEYER Pierre,
MICHALLET Bernard, MILLET Christophe, NANTAS Dominique
THOMAS Loïc, THEVENIN Bernard, , Mmes ,CAMBRILS
Catherine, HIESS Birgit, ROY-DEBRAY Hélène VILLAIN Elodie,
ABSENTS EXCUSES : ; M. , BROSSE Michel Mme KERJEAN
RITTER Marie

Mme Kerjean RITTER donne procuration à Mme Cambrils

Le Conseil nomme la secrétaire de séance en la personne de Mme CAMBRILS Catherine

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que ces tarifs comprennent la fourniture du repas et de la prise en charge des élèves par le personnel communal entre 12heures et 14heures.

Monsieur le maire propose le maintien de la tarification en 12 tranches établies sur la base du quotient familial en 2023. Cette grille est fondée sur 2 principes :

- Une progressivité des tarifs : un coût très réduit pour les tranches des plus bas revenus et un coût s'approchant du prix coûtant pour les tranches des revenus les plus élevés.
- Maintenir à son niveau la charge financière portée par la commune pour ce service.

Monsieur le Maire précise que le coût de la garderie est de 4.21 € par heure et le prix du repas est de 3.54 € soit 11.96 € pour les 2 heures, repas compris.

Monsieur le maire propose, en fonction du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales, les tarifs suivants pour l'année scolaire 2025/2026 :

Tranches	Quotient	Tarifs 2025/2026
1	0-500	2,10 €
2	501-720	3,55 €
3	721-1000	6,10 €
4	1001-1250	6.5 €
5	1251-1500	7,10 €
6	1501-1750	7.60 €
7	1751-2000	8,10 €
8	2001-2500	8.60 €
9	2501-3000	9,10 €
10	3001-3500	9.60 €
11	3501-4000	10.10 €
12	4001 et +	10.50 €

Monsieur le maire propose pour les familles qui ne résident pas sur la commune de Proveysieux, des tarifs gradués en fonction du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales afin de prendre en considération les situations familiales et pour permettre une progressivité dans l'instauration de tarifs différenciés

Monsieur le Maire propose que ces tarifs soient toujours subventionnés par la commune mais dans une moindre mesure.

Que la participation des familles qui ne résident pas sur la commune soit à chaque tranche tarifaire d'un Euro supérieure à celle des habitants de la commune.

Que les tarifs pour les familles qui ne résident pas sur la commune soient les suivants pour l'année scolaire 2025/2026 :

Tranches	Quotient	Tarifs 2025/2026
1	Jusqu'à 720 inclus	4,55 €
2	721-1000	7,10 €
3	1001-1250	7.60 €
4	1251-1500	8,10 €
5	1501-1750	8.60 €

6	1751-2000	9,10 €
7	2001-2500	9.60 €
8	2501-3000	10,10 €
9	3001-et plus	10.50 €

Monsieur le maire insiste sur le fait que la participation des familles comprend la prise en charge des repas et une partie des frais de personnel.

La commune finance le service et pour des raisons de sécurité et de confort pour les enfants, elle met en place un encadrement éducatif renforcé.

En cas de mise en place d'un Projet d'Accompagnement Individuel (PAI), le tarif sera au maximum de 6.60 € pour la personne accompagnante

Monsieur le maire rappelle la reconduction de la décote de 5% pour le 2ème enfant et de 10% pour le 3ème enfant mangeant le même jour à la cantine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTTE le seuil des tranches ainsi que les tarifs comme précisés ci-dessous :

Tranches	Quotient	Tarifs 2025/2026
1	0-500	2,10 €
2	501-720	3,55 €
3	721-1000	6,10 €
4	1001-1250	6.5 €
5	1251-1500	7,10 €
6	1501-1750	7.60 €
7	1751-2000	8,10 €
8	2001-2500	8.60 €
9	2501-3000	9,10 €
10	3001-3500	9.60 €
11	3501-4000	10.10 €
12	4001 et +	10.50 €

DEFINIT que pour les élèves qui ont leur domicile sur une autre commune que Proveysieux le tarif pour un même quotient familial soit supérieur de 1€ par rapport à celui demandé aux résidents sur la commune

ACCEPTTE, en cas de mise en place d'un Projet d'Accompagnement Individuel (PAI), le tarif de 6.60 € pour la personne accompagnante.

ACCEPTTE d'établir la décote proposée : 5% pour le 2ème enfant et 10% pour le 3ème enfant mangeant le même jour à la cantine.

DIT que cette tarification a été établie en fonction des prix de 2025 du traiteur . Un appel d'offre étant en cours les modifications tarifaires éventuelles à la baisse comme à la hausse, seront totalement répercutées sur les prix

Vote : adopté à l'unanimité

Le Maire

Christian BALESTRIERI



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 02 avril 2025
Pour copie conforme
En mairie, le 02 avril 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril
En exercice : 13 Le Conseil Municipal de la commune de PROVEYSIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BALESTRIERI Christian, Maire
Présents : 11
Votants : 12 Date de convocation du conseil municipal : 27 Mars 2025

PRESENTS : MM BALESTRIERI Christian, MEYER Pierre, MICHALLET Bernard, MILLET Christophe, NANTAS Dominique THOMAS Loïc, THEVENIN Bernard, , Mmes ,CAMBRILS Catherine, HIESS Birgit, ROY-DEBRAY Hélène VILLAIN Elodie,
ABSENTS EXCUSES : ; M. , BROSE Michel Mme KERJEAN RITTER Marie

Mme Kerjean RITTER donne procuration à Mme Cambrils

Le Conseil nomme la secrétaire de séance en la personne de Mme CAMBRILS Catherine

tarifs de la garderie périscolaire POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026 et MODIFICATION DE SON RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur le maire rappelle que l'accueil périscolaire du matin et du soir est un service rendu aux familles et pris en charge partiellement par la collectivité par la mise à disposition des locaux et du personnel municipal.

Pour la rentrée scolaire 2025, Monsieur le maire propose une participation des familles aux frais de garderie périscolaire en 12 tranches : sachant que le coût de la garderie est de 4.21 € par heure hors repas

Il sera demandé lors de la première facture un forfait de 5 € par famille pour les frais de facturation et de logiciel (eticket)

Pour la garderie du matin : 4.90 € quelle que soit l'heure d'arrivée de l'enfant ou des enfants entre 7h30 et 8h20 à condition que la demande ait été effectuée au moins 2 jours ouvrables avant. Le service mis en place pourra être maintenu à condition d'intéresser 3 enfants en moyenne par jour. Il sera demandé aux familles intéressées un engagement pour le trimestre.

Pour la garderie du soir, fonctionnant entre 16h30 et 18h30, Monsieur le Maire propose les tarifs dégressifs suivants en fonction du quotient familial, étant précisé dans le règlement que toute heure commencée est dûe, toute absence non enregistrée dans le logiciel ou auprès de l'agent municipal chargé de sa gestion, dans les délais, est due :

Proposition tarifs garderie 2025/2026

Tranches	quotient	tarifs
----------	----------	--------

		2024/2025
1	0-500	1,80
2	501-720	2.4
3	721-1000	2.65
4	1001-1250	2.8
5	1251-1500	2.85
6	1501-1750	2.95
7	1751-2000	3
8	2001-2500	3.05
9	2501-3000	3.10
10	3001-3500	3.15
11	3501+4000	.3.2
12	4001 et +	3.25
Tarif garderie du matin hors quotient		4,90

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'appliquer le tarif de 4,90 € pour l'accueil périscolaire du matin, comme énoncé ci-dessus, et, à la condition que la demande ait été faite au moins 2 jours ouvrables avant.

DECIDE d'appliquer pour la garderie du soir, un tarif dégressif en 12 tranches comme énoncé ci-dessus, toute heure commencée étant due, à savoir :

Tranches	quotient	tarifs 2023/2024
1	0-500	1,80
2	501-720	2.4
3	721-1000	2.65
4	1001-1250	2.8
5	1251-1500	2.85
6	1501-1750	2.95
7	1751-2000	3

8	2001-2500	3.05
9	2501-3000	3.10
10	3001-3500	3.15
11	3501+4000	3.2
12	4001 et +	3.25
Tarif garderie du matin hors quotient		4,90

ADOPTÉ le nouveau règlement, en annexe
DIT que ces dispositions entreront en vigueur à compter de la rentrée scolaire de 2025.

Vote : adopté à l'unanimité

Le Maire

Christian BALESTRIERI



Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 02 avril 2025
Pour copie conforme
En mairie, le 02 avril 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril
En exercice : 13 Le Conseil Municipal de la commune de PROVEYSIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BALESTRIERI Christian, Maire
Présents : 11 Date de convocation du conseil municipal : 27 Mars 2025

Votants : 12
PRESENTS : MM BALESTRIERI Christian, MEYER Pierre, MICHALLET Bernard, MILLET Christophe, NANTAS Dominique THOMAS Loïc, THEVENIN Bernard, , Mmes ,CAMBRILS Catherine, HIESS Birgit, ROY-DEBRAY Hélène VILLAIN Elodie,
ABSENTS EXCUSES : ; M. , BROSSE Michel Mme KERJEAN RITTER Marie

Mme Kerjean RITTER donne procuration à Mme Cambrils

Le Conseil nomme la secrétaire de séance en la personne de Mme CAMBRILS Catherine

ADOPTION DES RESTES A REALISER PREVUS AU BUDGET 2024

Monsieur le Maire précise qu'à la clôture du budget d'investissement 2024 intervenant le 31 décembre 2024, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2025. lors du vote du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE : de transférer en 2025 les restes à réaliser en investissement pour les montants suivants en dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

DEPENSES :

Chapitre 21 38119.30 €

Chapitre 20 1242.48 €

DONNE pouvoir au Maire pour signer les factures émises par les prestataires

Vote : adopté à l'unanimité

Le Maire

Christian BALESTRIERI

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Affiché le 02 avril 2025
Pour copie conforme
En mairie, le 02 avril 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril
En exercice : 13 Le Conseil Municipal de la commune de PROVEYSIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BALESTRIERI Christian, Maire
Présents : 11 Date de convocation du conseil municipal : 27 Mars 2025

Votants : 12
PRESENTS : MM BALESTRIERI Christian, MEYER Pierre, MICHALLET Bernard, MILLET Christophe, NANTAS Dominique THOMAS Loïc, THEVENIN Bernard, , Mmes ,CAMBRILS Catherine, HIESS Birgit, ROY-DEBRAY Hélène VILLAIN Elodie,
ABSENTS EXCUSES : ; M. , BROSE Michel Mme KERJEAN RITTER Marie

Mme Kerjean RITTER donne procuration à Mme Cambrils

Le Conseil nomme la secrétaire de séance en la personne de Mme CAMBRILS Catherine

10-OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'adopter le budget primitif 2025 comme suit :

	DEPENSES en €	RECETTES en €
FONCTIONNEMENT	712 570.78	712 570.78
INVESTISSEMENT	232 359.10	232 359.10

Vote : adopté à l'unanimité

Le Maire

Christian BALESTRIERI

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 02 avril 2025

Pour copie conforme

En mairie, le 02 avril 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril
En exercice : 13 Le Conseil Municipal de la commune de PROVEYSIEUX, dûment
Présents : 11 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de M. BALESTRIERI Christian, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 27 Mars 2025
Votants : 12

PRESENTS : MM BALESTRIERI Christian, MEYER Pierre,
MICHALLET Bernard, MILLET Christophe, NANTAS Dominique
THOMAS Loïc, THEVENIN Bernard, , Mmes ,CAMBRILS
Catherine, HIESS Birgit, ROY-DEBRAY Hélène VILLAIN Elodie,
ABSENTS EXCUSES : ; M. , BROSSE Michel Mme KERJEAN
RITTER Marie

Mme Kerjean RITTER donne procuration à Mme Cambrils

Le Conseil nomme la secrétaire de séance en la personne de Mme CAMBRILS Catherine

**CONVENTION AUTORISANT LA COLLECTIVITE A RECOURIR A LA
TELETRANSMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024, le CFU devient obligatoire à partir des comptes 2026, soit une production du compte financier unique au plus tard au premier semestre 2027, pour toutes les entités publiques locales sous M57 ou M4 (marchés publics et contrats de concession ainsi que leurs avenants) ;

Vu l'exigence pour mettre en place le CFU d'avoir dématérialisé les documents budgétaires et de mettre en place une transmission dématérialisée des documents budgétaires

Considérant qu'il est logique de confier le service de transmission dématérialisée au prestataire qui gère la comptabilité de la Commune. La société Cosoluce a été choisie pour assurer ce service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de recourir à la télétransmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité

Décide de retenir comme prestataire la société COSOLUCE et son application e-connect

Autorise Monsieur le Maire de Proveysieux à signer le marché avec l'opérateur de télétransmission.

Autorise Monsieur le Maire de Proveysieux à signer la future convention avec le représentant de l'État dans le département.

Vote : adopté à l'unanimité

Le Maire

Christian BALESTRIERI



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 02 avril 2025

Pour copie conforme

En mairie, le 02 avril 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril
En exercice : 13 Le Conseil Municipal de la commune de PROVEYSIEUX, dûment
Présents : 11 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de M. BALESTRIERI Christian, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 27 Mars 2025
Votants : 12

PRESENTS : MM BALESTRIERI Christian, MEYER Pierre,
MICHALLET Bernard, MILLET Christophe, NANTAS Dominique
THOMAS Loïc, THEVENIN Bernard, , Mmes ,CAMBRILS
Catherine, HIESS Birgit, ROY-DEBRAY Hélène VILLAIN Elodie,
ABSENTS EXCUSES : ; M. , BROSSE Michel Mme KERJEAN
RITTER Marie

Mme Kerjean RITTER donne procuration à Mme Cambrils

Le Conseil nomme la secrétaire de séance en la personne de Mme CAMBRILS Catherine

**CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ISÈRE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DE
GESTION DE LA TOURBIÈRE DE LA MANISOLE**

- -Vu l'intérêt patrimonial de la tourbière de la Manissole comprise dans le périmètre Natura 2000 « Ubac du Charmant Som et Gorges du Guiers mort», où sont présentes des espèces végétales protégées telles que l'Ophioglosse commun et la Dryoptéris de Chartreuse,
- Vu que cette tourbière a été intégrée dans le réseau des espaces naturels sensibles du département de l'Isère comme petit site naturel par convention n° ENV-2011-0006 signée le 3 mai 2011 entre le Département de l'Isère et la Commune de Proveysieux ,
- Vu l'intégration en 2024 de la tourbière dans les sites labellisés ENS locaux sous le l'identifiant PSN08,
- Vu la notice de gestion rédigée en janvier 2012 ne permettant pas de repartir sur une nouvelle notice en 2025, à cause d'éléments manquants par rapport au schéma départemental des ENS,
- Vu la nécessité de rédiger un plan de gestion conforme au schéma départemental afin de bénéficier d'aides financières pour les travaux préconisés dans le plan de gestion,
- Vu que le plan de gestion doit être rédigé par un prestataire et doit être conforme au CCTP du Conseil Départemental,

- Vu que le plan de gestion ne portera pas sur le volet accueil du public et éducation à l'environnement , le subventionnement par le Conseil départemental sera à hauteur de 94 % du coût de rédaction du plan de gestion estimé à environ 15 000€, la commune prenant en charge les 6 % restant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE : de participer au financement du plan de gestion de la tourbière de la Manissole à la hauteur de 6% dans les conditions évoquées dans les attendus cités ci-dessus,

Dit que le montant de la part communale a été prévu au budget 2025

DÉCIDE : d'en informer le Conseil Départemental de l'Isère, Service Patrimoine Naturel,

DONNE pouvoir au Maire pour signer la demande de subvention et les factures émises par le prestataire,

Vote : adopté à l'unanimité

Le Maire

Christian BALESTRIERI



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 02 avril 2025

Pour copie conforme

En mairie, le 02 avril 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril
En exercice : 13 Le Conseil Municipal de la commune de PROVEYSIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BALESTRIERI Christian, Maire
Présents : 11
Votants : 12 Date de convocation du conseil municipal : 27 Mars 2025

PRESENTS : MM BALESTRIERI Christian, MEYER Pierre, MICHALLET Bernard, MILLET Christophe, NANTAS Dominique THOMAS Loïc, THEVENIN Bernard, , Mmes ,CAMBRILS Catherine, HIESS Birgit, ROY-DEBRAY Hélène VILLAIN Elodie,
ABSENTS EXCUSES : ; M. , BROUSSE Michel Mme KERJEAN RITTER Marie

Mme Kerjean RITTER donne procuration à Mme Cambrils

Le Conseil nomme la secrétaire de séance en la personne de Mme CAMBRILS Catherine

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ÉTUDE PRÉALABLE A LA CRÉATION D'UNE ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE AUTORISÉE

- - Vu la déprise agricole importante des pâturages intermédiaires situés sur la commune entraînant un embroussaillage, facteur de risque d'incendie de végétaux et de la forêt,
- Vu l'intérêt de maintenir et conforter l'élevage pour lutter contre cette déprise et se prémunir contre les risques d'incendie de forêts,
- Vu le rôle économique, social et environnemental de l'agriculture sur la commune,
- Vu la volonté communale de fédérer les propriétaires de ces pâturages autour d'une structure telle une association foncière pastorale autorisée (AFPA) pouvant être le relai avec les éleveurs,
- Vu l'accompagnement que peut apporter la Chambre d'agriculture dans le cadre de la création d'une AFP autorisée, comprenant l'étude préalable, l'accompagnement de la commune pour les réunions d'information et pour l'enquête publique,
- Vu le devis établi par la Chambre d'agriculture de l'Isère pour cet accompagnement qui s'élève à 11025 € HT,
- Vu le dispositif T01« Déployer une stratégie locale de développement (agri-forêt)» du programme régional du FEADER 2023/2027 Auvergne Rhône Alpes, qui apporte une aide pouvant atteindre 100 % des dépenses éligibles pour les actions visant la structuration collective des espaces pastoraux,
- Vu l'avis favorable du Comité de pilotage du Plan Pastoral de Territoire de Chartreuse réuni le 10 décembre 2024 pour financer l'étude préalable à la constitution de l'AFPA,
- Vu les crédits d'engagement encore disponibles sur le dispositif T01 ne permettant pas financer l'accompagnement à 100 %, le COPIL du PPT propose un plan de financement avec une aide publique de 70 %, le reste à charge pour la commune est de 30 % soit 3308€,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : de s'engager dans la démarche de création d'une association foncière pastorale autorisée,

DECIDE : de déposer un dossier de demande d'aide au titre du dispositif T01 du programme régional du Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) 2023/2027 Auvergne Rhône Alpes,

DECIDE de solliciter le Conseil Départemental pour la prise en charge du coût de l'enquête publique (affranchissement des courriers et l'indemnisation du commissaire enquêteur)

DECIDE : d'autofinancer les 30 % de la dépense, s'élevant à 3308 €,

DIT que cette somme sera inscrite à l'article 203 du chapitre 20 de la section dépenses d'investissement du budget 2025.

DONNE pouvoir au Maire pour signer la demande de subvention et le paiement des factures émises par la Chambre d'agriculture de l'Isère,

Vote : adopté à l'unanimité

Le Maire

Christian BALESTRIERI



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 02 avril 2025

Pour copie conforme

En mairie, le 02 avril 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril
En exercice : 13 Le Conseil Municipal de la commune de PROVEYSIEUX, dûment
Présents : 11 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de M. BALESTRIERI Christian, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 27 Mars 2025
Votants : 12

PRESENTS : MM BALESTRIERI Christian, MEYER Pierre,
MICHALLET Bernard, MILLET Christophe, NANTAS Dominique
THOMAS Loïc, THEVENIN Bernard, , Mmes ,CAMBRILS
Catherine, HIESS Birgit, ROY-DEBRAY Hélène VILLAIN Elodie,
ABSENTS EXCUSES : ; M. , BROSSE Michel Mme KERJEAN
RITTER Marie

Mme Kerjean RITTER donne procuration à Mme Cambrils

Le Conseil nomme la secrétaire de séance en la personne de Mme CAMBRILS Catherine

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UNE ROUTE FORESTIERE.

Vu la nécessité d'améliorer la desserte de la forêt communale. Afin de valoriser les volumes de bois exploités mais aussi dans un secteur très humide d'éviter les zones les plus fragiles.

Vu l'intérêt des propriétaires forestiers du secteur qui ont exprimé unanimement leur soutien à ce projet en donnant mandat à la commune pour réaliser cette route

Vu la nécessité de protéger le secteur dit « les plats » zone présentant un intérêt patrimonial et historique important

Considérant la faisabilité qui ressort de l'étude de réalisée par l'Office National des Forêts

Considérant l'éligibilité du projet au fonds européen dit FEADER (Fonds Européen pour le développement rural) Ce fonds est instruit et géré par la région Auvergne Rhone Alpes, il peut subventionner à hauteur de 80% du montant hors taxes dans le cadre de la création de dessertes forestières

Estimation du projet (ONF) 100 000€ hors taxes

Total des subventions publiques 80 000€

Autofinancement 20 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de solliciter le Conseil Régional AURA pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du FEADER pour la réalisation de la desserte forestière de Girieu à la Fontaine claire

DECIDE : d'autofinancer les 20 % de la dépense, s'élevant à 20 000 €,

DIT que cette somme sera inscrite à l'article 2151 du chapitre 21 de la section dépenses d'investissement du budget 2025.

DONNE pouvoir au Maire pour signer la demande de subvention et le paiement des factures émises par l'entreprise qui aura été retenue,

Vote : adopté à l'unanimité

Le Maire

Christian BALESTRIERI



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 02 avril 2025

Pour copie conforme

En mairie, le 02 avril 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril
En exercice : 13 Le Conseil Municipal de la commune de PROVEYSIEUX, dûment
Présents : 11 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de M. BALESTRIERI Christian, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 27 Mars 2025
Votants : 12

PRESENTS : MM BALESTRIERI Christian, MEYER Pierre,
MICHALLET Bernard, MILLET Christophe, NANTAS Dominique
THOMAS Loïc, THEVENIN Bernard, , Mmes ,CAMBRILS
Catherine, HIESS Birgit, ROY-DEBRAY Hélène VILLAIN Elodie,
ABSENTS EXCUSES : ; M. , BROSE Michel Mme KERJEAN
RITTER Marie

Mme Kerjean RITTER donne procuration à Mme Cambrils

Le Conseil nomme la secrétaire de séance en la personne de Mme CAMBRILS Catherine

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN EQUIPEMENT
PHOTOVOLTAÏQUE DESTINE A LA PRODUCTION D'ELECTRICITE
AUTOCONSOMMEE.**

Le conseil municipal, dans un souci de trouver des revenus pour la commune et de promouvoir un effort en matière de transition écologique, propose l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école et du Gymnase.

Le projet est d'installer des panneaux solaires pour une puissance d'environ 19kWc sur 84 m². L'électricité produite sera utilisée, en autoconsommation collective, par les différents bâtiments communaux, donc en déduction des coûts de consommation actuels.

Le financement de l'installation sera porté par un emprunt amortissable sur 10 à 12 ans suivant le montant effectif de l'opération. Ce montant est estimé à 30 451 € TTC.

Le projet devrait être financièrement équilibré pendant la durée de l'emprunt, aux économies réalisées sur la facture d'électricité du fait de l'autoconsommation.

Une subvention de la Métropole à hauteur de 40 % du montant HT est attendue et le remboursement partiel de la TVA (71%) interviendra dans deux ans.

Cet investissement n'obère pas la capacité de financement d'autres projets de la commune.

Il est à noter que les fournisseurs de panneaux garantissent un rendement d'environ 87%, 30 ans après la mise en service, avec une perte relative de rendement de 0,4% par an.

Nous espérons en outre que ce projet fera exemple et pourra inciter les habitants à déployer des projets du même type, orientés vers l'autoconsommation collective.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- **DECIDE** d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école et de son gymnase.
- **VALIDE** le montant total de ce projet à 25 376 € HT
- **DIT** que le financement est prévu au budget primitif 2025
- **AUTORISE** le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de Grenoble Alpes Métropole dans le cadre de son fonds de concours d'aide à la transition énergétique et des collectivités compétentes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recourir à l'emprunt pour financer la part communale
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.
- **Vote : adopté à l'unanimité**

- Le Maire

- Christian BALESTRIERI



-
-
- Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
- Au registre sont les signatures
- Affiché le 02 avril 2025
- Pour copie conforme
- En mairie, le 02 avril 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril
En exercice : 13 Le Conseil Municipal de la commune de PROVEYSIEUX, dûment
Présents : 11 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de M. BALESTRIERI Christian, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 27 Mars 2025
Votants : 12

PRESENTS : MM BALESTRIERI Christian, MEYER Pierre,
MICHALLET Bernard, MILLET Christophe, NANTAS Dominique
THOMAS Loïc, THEVENIN Bernard, , Mmes ,CAMBRILS
Catherine, HIESS Birgit, ROY-DEBRAY Hélène VILLAIN Elodie,
ABSENTS EXCUSES : ; M. , BROSSE Michel Mme KERJEAN
RITTER Marie

Mme Kerjean RITTER donne procuration à Mme Cambrils

Le Conseil nomme la secrétaire de séance en la personne de Mme CAMBRILS Catherine

REPARTITION DE LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU SIVOM DU NERON

Vu la délibération du 10 janvier 2024 prise par le SIVOM déterminant par révision des statuts du syndicat les modalités de participation financière des communes

Vu l'article L. 5212-20 du code Général des collectivités territoriales qui précise que "La mise en recouvrement de ces impôts ne peut être poursuivie que si le **conseil municipal**, obligatoirement consulté dans un délai de quarante jours, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

En conséquence, Une délibération de la commune doit donc clairement indiquer le montant à fiscaliser d'une part, et le montant de la contribution qui sera financé par le budget communal d'autre part.

Vu la proposition qui a été faite par le conseil municipal de participer au Syndicat à hauteur de 5 000€

Vu la délibération 2025/04-12 vote du budget primitif ce montant a été prévu à l'article 65 568 autres contributions (conseil municipal du 04 avril 2024)

Vu la Délibération n° 2025/03/05 Contributions des communes au financement du syndicat votée par le syndicat intercommunal dans son budget primitif 2025 lors de son assemblée en comité syndical le 13 mars 2025 : montant de la contribution pour Proveysieux 16 499€.

En conséquence **le reste à pourvoir soit 11 499€ sera financé par la fiscalisation des contribuables**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE la répartition suivante de la contribution 2024 de la commune de Proveysieux au SIVOM du Néron :

Part financée par la fiscalisation des contribuables : 11499€

Part financée par le budget communal article 65 568 : 5 000€

Dit que la part portée sur le budget communal a été prévue et votée

Autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de la part communale lorsqu'elle sera notifiée par le syndicat

Vote : 11 voix pour,
une abstention

Le Maire

Christian BALESTRIERI



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 02 avril 2025
Pour copie conforme
En mairie, le 02 avril 2025